



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2022/009

Genève, le 3 février 2022

CONCERNE :

### Timbres de sécurité CITES

1. Le Secrétariat souhaite informer les Parties que, conformément aux procédures et processus d'achat des Nations Unies, il a été nécessaire d'apporter plusieurs ajustements à l'achat des timbres de sécurité. Par conséquent, le contrat de production des timbres a été attribué à un nouveau fournisseur.
2. Le nouveau timbre présente des qualités similaires à celles du timbre précédent et des caractéristiques de sécurité améliorées. Cependant, en raison du changement de fournisseur, la coloration du timbre est légèrement différente.
3. La présente notification a pour objectif d'informer les Parties de ce changement afin d'éviter toute confusion ou tout doute possible quant à l'authenticité du nouveau timbre. Le nouveau timbre commencera à être distribué au cours des prochaines semaines aux Parties qui demandent au Secrétariat des timbres de sécurité à apposer sur leurs permis. Sur demande, le Secrétariat peut fournir un exemple de timbre à la Partie intéressée.
4. Si une Partie a des doutes sur la validité d'un timbre de sécurité CITES, merci de bien vouloir contacter la Partie qui a délivré le permis, ou le Secrétariat CITES.